

Nomination du Vice-Doyen de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education, notamment son article L.712-2 ;
- Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu les statuts de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques (UFR SJE) ;
- Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu Le procès-verbal du Conseil de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques réuni le 23 juillet 2020 portant l'élection de Monsieur Didier DESTOUCHES en qualité de Vice-doyen de cette composante.

ARRETE

Article 1

Monsieur Didier DESTOUCHES, Maître de conférences en histoire du droit, est nommé Vice-doyen de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques (UFR SJE) de l'Université des Antilles.

Article 2

La nomination de **Monsieur Didier DESTOUCHES** prend effet au 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2024.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 27 juillet 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY